2020 - 2021 02/12/2020



23 rue du Chambge 7500 Tournai

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Droit privé V
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des personnes, aspect civil et fiscal	50h	Aurélie DI TRAPANI Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : 50h de théorie

Langue d'enseignement

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
 - Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation
 - · Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
 - o Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
 - · Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion
 - o Développer un esprit de synthèse
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
 - Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - o Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable:

De comprendre, de manière approfondie, l'ensemble des principes fondateurs du droit des personnes et de mettre en oeuvre (notamment par le biais d'exercices complexes) les règles qui organisent les successions, donations et libéralités.

De lire et d'analyse toute décision de jurisprudence en la matière ; notamment les décisions rendues au niveau européen.

De développer une approche critique et stratégique de la matière ; notamment en ce qui concerne les problématiques actuelles en droit des personnes (protection du foetus, action en wrongful life, PMA, GPA, etc...)

De comprendre la portée de modifications apportées par la nouvelle législation en matière de régimes matrimoniaux.

Contenu de l'AA Droit des personnes, aspect civil et fiscal

Le cours est structuré autour de trois axes:

1. Droit des personnes :

étude des modes d'acquisition et de perte de la personnalité / étude des modes d'attribution du nom / étude des droits liés à la personnalité juridique / étude des incapacités

Droit de la famille

étude des règles organisant le mariage / étude des règles organisant le divorce / étude des règles organisant la filiation / étude des règles organisant l'adoption / étude des régimes matrimoniaux.

Droit patrimonial

étude des mécanismes de dévolution d'une succession / étude des règles organisant les donations et libéralités.

Méthodes d'enseignement

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

Supports

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : notes de cours, notes d'exercices

Évaluations et pondérations		
Évaluation	valuation Note d'UE = note de l'AA	
Langue(s) d'évaluation	Droit des personnes, aspect civil et fiscal : Français	

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des personnes, aspect civil et fiscal :

L'évaluation prendra la forme d'un examen écrit (exercie pratique de dévolution successorale), duoblé d'un examen oral portant sur les deux matières.

L'examen écrit, d'une durée d'une heure, sera exclusivement conscaré à la réunion d'un exercice pratique de dévolution d'une succession. Il sera réalisé à distance, dans le cadre d'une visio-conférence (caméra obligatoirement activée).

Cet oral consistera:

- d'une part, en la présentation, par l'étudiant, d'une réflexion personnelle, critique et approfondie, sur une problématique abordée au cours de M. Gillard. La cote attribuée par M. Gillard se base sur cette seule présentation ; aucune question annexe n'est posée sur le contenu de la matière. L'étudiant doit donc veiller à développer une pensée cohérente, précise, complète et pertinente.
- d'autre part, en une discussion ayant pour base l'exercice technique réalisé dans le cadre de l'écrit; cette discussion sera complétée par des questions portant sur le reste de la matière dispensée par Mme Di Trapani.

La pondération est réalisée de la manière suivante:

- partie du cours de M. Gillard : ... / 60

- partie du cours de Mme Di Trapani : ... / 40 $\,$

Année académique : 2020 - 2021

3/3